Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 971-219711280-20210303-cm240220211-DE
le 03/03/2021

SAINTE-ANNE - COMMUNE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : cm240220211 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 03/03/2021

Objet : 2ème délib en date du 24 février 2021 modification des plans de financement de l'appel à projets relatif à l'adaptation des écoles communales aux protocoles COVD19 pour la rentrée de septembre 2020 et

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Divers

Date de télétransmission : 03/03/2021 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : ![CDATA[2 eme delib en date du 24 f_vrier 2021 modification des plans de financement adaptations des _coles protocoles covid19

Annexes :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 971 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 971-219711280-20210303-cm240220211-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 03/03/2021

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 971-219711280-20210303-cm240220211-DE
le 03/03/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 24 FEVRIER 2021

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

-=-

COMMUNE DE SAINTE ANNE

-=-

Numéro de la délibération
2ème *délibération*

-=-

Modification des plans de financement de l'appel à projets relatif à l'adaptation des écoles communales aux protocoles COVID19 pour la rentrée de septembre 2020 et de l'appel à projets sur la mise en place de systèmes alternatifs de stockage d'eau potable à destination des établissements scolaires

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-trois du mois de décembre, à seize heures vingt-deux minutes, le conseil municipal de la commune de SAINTE-ANNE, s'est réuni en mairie, salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Christian BAPTISTE, maire.

Convocation faite le
18 février 2021

Membres en exercice : 35

Présents :
M. Christian BAPTISTE, Mme Lydia FARO épse COURIOL, M. Yves QUIQUEREZ, Mme Sylvia LAPTES, M. Francs BAPTISTE, M. Patrick SOLVET, Mme Eddie MIXTUR, M. Marcel KANDASSAMY, M. Georges NARDIN, M. Hugues CHATEAUBON, Mme Evelyne VACHER, Mme Nicole BAZZOLI, M. Lucien GALVANI, Mme Marie-Louise ANDRE-LUBIN, Mme Dalila MARIE-JOSEPH, Mme Maude GEOFFROY, Mme Liliane MALACQUIS, M. Georges COUPPE DE K/MARTIN, M. Eric LATCHOUMANIN, Mme Valérie HUGUES, M. Fabrice DURO, M. Bruno DESIREE, M. Miguel TROUPE, M. Joé SOUBARAPA, M. Alain CUIRASSIER, M. Patrick GALAS, Mme Jeannette COURIOL, M. Jacques KANCEL, M. Sébastien GAUTHIER.

DÉLIBÉRATIONS AFFICHÉES
Le 25 février 2021

SAINTE-ANNE,
Le 25 février 2021

Représentés : Mme Olivia RAMOUTAR-BADAL (représentée par M. Marcel KANDASSAMY), Mme Mariette MANDRET épse PASSAVE (représentée M. Miguel TROUPE), Mme Marie-Anièce MANNE (représentée par Mme Lydia FARO épse COURIOL), Mme Nicole SINIVASSIN (représentée par M. Alain CUIRASSIER), Mme Ketty COURIOL-LOMBION (représentée par M. Jacques KANCEL).

Absente: Mme Marianne GRANDISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Miguel TROUPE

Le conseil municipal ;

Oui l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 971-219711280-20210303-cm240220211-DE
le 03/03/2021

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu la délibération N° 9 du 18 septembre 2020 de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets relatif à l'adaptation des écoles communales aux protocoles COVID19 pour la rentrée de septembre 2020 au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) lancée par la Préfecture en juillet 2020 ;

Vu la délibération N° 8 du 18 septembre 2020 relative à la demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets sur la mise en place de systèmes alternatifs de stockage d'eau potable à destination des établissements scolaires lancée par la Région Guadeloupe, la Préfecture de Guadeloupe, l'Office de l'Eau Guadeloupe et l'Agence Régionale de Santé en octobre 2020 ;

Considérant la nécessité de modifier les plans de financement de l'opération suite aux notifications résultant de l'instruction des demandes ;

Après l'exposé des motifs précédents ;

A la majorité : Monsieur Alain CUIRASSIER, Madame Nicole SINIVASSIN (représentée par M. Alain CUIRASSIER), Monsieur Patrick GALAS, Madame Jeannette COURIOL et Monsieur Sébastien GAUTHIER se sont abstenus ;

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la modification des plans de financement de l'opération comme suit :

Financement	Montant H.T.	Taux
Appel à projets relatif à l'adaptation des écoles communales aux protocoles COVID19		
Etat - DSIL	82 573 €	80%
Autofinancement	20 643 €	20%
Appel à projets sur la mise en place de systèmes alternatifs de stockage d'eau potable à destination des établissements scolaires		
Etat, Région et Office de l'Eau	245 524,80 €	79%
Autofinancement	65 266 €	21%
Sous/Total subventions publiques	328 098 €	79%
Sous/Total Autofinancement	85 909 €	21%
TOTAL	414 007 €	100 %

Article 2 : d'autoriser le maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Fait et délibéré à Sainte-Anne
Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Christian BAPTISTE

N.B : Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au Tribunal Administratif de Guadeloupe dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire.
Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement. (L 2131-1 du CGCT). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site www.telerecours.fr ».

2ème délibération en date du 24 février 2021